

Communiqué de presse

Des décisions populaires contrastées pour l'économie

Fribourg, le 8 mars 2026

À l'issue des votations fédérales ce dimanche, la Chambre patronale et l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) prennent acte de décisions populaires contrastées. Si plusieurs résultats vont dans le sens des recommandations formulées par les représentant-e-s de l'économie, le rejet de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » est regrettable, dans un contexte marqué par la hausse des charges pesant sur les ménages et les PME.

Initiative « 200 francs, ça suffit ! » : un allègement manqué pour les PME

La Chambre patronale et l'UPCF regrettent le rejet de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! ». Cette décision maintient une redevance radio-télévision perçue comme une charge fixe disproportionnée pour de nombreuses entreprises, prélevée indépendamment de leur rentabilité ou de l'utilisation effective des prestations.

Dans un contexte de hausse généralisée des coûts de l'énergie, des matières premières et des charges salariales, cet allègement aurait permis de redonner une marge de manœuvre bienvenue aux PME. Les représentant-e-s de l'économie prennent toutefois acte de la décision populaire et restent attentifs à l'évolution du financement du service public audiovisuel.

Initiative « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante » : un refus salué

La Chambre patronale et l'UPCF se réjouissent du rejet de l'initiative visant à inscrire dans la Constitution des garanties détaillées sur l'usage de l'argent liquide. Ce résultat confirme que l'usage du numéraire n'était pas menacé et qu'il n'était pas nécessaire d'introduire de nouvelles rigidités constitutionnelles.

Elles saluent également l'acceptation du contre-projet direct, jugé plus adapté. Celui-ci garantit la souveraineté monétaire et l'approvisionnement en numéraire, tout en préservant la flexibilité indispensable pour accompagner les évolutions technologiques et l'innovation dans les moyens de paiement.

Initiative pour un fonds climat : une décision conforme aux préoccupations économiques

La Chambre patronale et l'UPCF se réjouissent du rejet de l'initiative pour un fonds climat. Si les objectifs climatiques sont largement partagés, la voie proposée reposait sur des subventions étatiques massives, susceptibles de faire peser une charge durable sur les finances publiques et d'accentuer la pression fiscale et réglementaire sur les entreprises.

Ce résultat confirme l'importance de privilégier des instruments efficaces, ciblés et compatibles avec des conditions-cadres stables, favorables à l'innovation et à l'investissement, pour les PME.

Imposition individuelle, le peuple a décidé

Concernant l'imposition individuelle, la Chambre patronale et l'UPCF prennent acte de la décision du peuple. Elles rappellent que cet objet soulevait des enjeux complexes, notamment en matière d'équité fiscale, de charge administrative et d'effets sur certains modèles familiaux. Les conséquences concrètes de cette réforme devront être analysées attentivement lors de sa mise en œuvre, en particulier pour les cantons et pour les entreprises concernées indirectement par l'évolution du cadre fiscal.

Conséquences et perspectives

Dans leur ensemble, ces résultats traduisent une volonté populaire de prudence face à des réformes susceptibles d'alourdir les charges publiques ou de rigidifier le cadre institutionnel. À l'exception du rejet de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! », la majorité des décisions vont dans le sens d'une préservation de conditions-cadres stables et prévisibles pour l'économie.

La Chambre patronale et l'UPCF poursuivront leur engagement afin que les futures réformes tiennent compte des réalités économiques et de la capacité d'adaptation des entreprises.

Sur le plan cantonal, elles rappellent par ailleurs qu'en avril prochain, la population fribourgeoise sera appelée à se prononcer sur la loi sur l'assainissement des finances de l'État (LAFE), un objet déterminant pour la stabilité financière du canton et pour l'attractivité économique à long terme.

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF
079 647 02 47
reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF
079 262 04 70
daniel.buerdel@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faïtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service de plus de 8'700 membres. Actuellement, elle gère une soixantaine d'associations professionnelles, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 9 commissions paritaires.